



MISE À JOUR D'ASSURANCE VOYAGE Rehaussement COVID-19

Couverture prolongée jusqu'au 31 octobre 2023

RWAM et notre fournisseur d'assurance voyage, Allianz Global Assistance, s'engagent à apporter leur soutien sans précédent pendant cette période. Nous reconnaissons que les gens cherchent à voyager pour différentes raisons. Nous continuons à contribuer à la protection de leur santé et de leur sécurité en veillant à ce que les membres de notre régime aient accès à une couverture pour les soins médicaux d'urgence, la quarantaine et les autres coûts liés au COVID-19 à l'étranger.

Tel qu'indiqué dans la communication de décembre 2021, le produit Hors du pays de RWAM offre désormais une couverture si un assuré doit être mis en quarantaine pendant son voyage, quelque soit son statut vaccinal. Au cas où la quarantaine serait requise, et qu'une hospitalisation n'est pas nécessaire, cette couverture supérieure offre une tranquillité d'esprit et un soutien financier lorsque vous ne pouvez pas rentrer chez vous.

Pour simplifier la tâche de l'assuré, un test de PCR ou un test d'antigène rapide administré par un prestataire de soins de santé est acceptable comme preuve de diagnostic positif du COVID-19. Pour un classement rapide, l'image peut être téléchargée sur le portail des demandes de prestations d'Allianz.

Si un assuré obtient un résultat positif au test COVID-19 au cours d'un voyage et qu'il doit être mis en quarantaine, la couverture Hors du Canada couvrira les frais raisonnables et habituels de repas, d'hébergement et de transport jusqu'à un maximum global de 2 500 \$ par événement de voyage (NON par personne). Ceci se compose de ce qui suit :

- L'hébergement et les repas ont une limite maximale par jour de 150 \$ pour un maximum de 14 jours
- Les frais de transport peuvent inclure :
 - Les frais en économie pour ramener la personne couverte chez elle après la quarantaine.
 - Les frais en économie pour le retour d'un compagnon de voyage si ses plans ont dû être modifiés en raison de la quarantaine.

Cette amélioration a été prolongée et sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023.

